

> Ambilly, le 12 novembre 2012

> Les premiers contrats corridors biologiques transfrontaliers sont signés

Michèle Künzler, Conseillère d'Etat de la République et canton de Genève, Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte et Georges Deléaval, Président d'Annemasse-Les Voirons Agglomération ont signé, ce lundi 12 novembre 2012, les premiers contrats corridors biologiques transfrontaliers : Arve-Lac et Champagne-genevois, accompagnés de tous les partenaires impliqués.

« Les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une priorité de leurs planifications » indique Bernard Gaud. Depuis la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois signée en 2007 et dont les engagements ont été confirmés en juin 2012, des travaux sont conduits à l'échelle du Grand Genève pour préserver ces espaces et leurs connexions.

Pour Michèle Künzler, « les corridors biologiques que nous faisons officiellement naître aujourd'hui incarnent ces échanges transfrontaliers qui donnent vie à notre territoire ».

Le territoire franco-valdo-genevois est aujourd'hui modifié par les activités et infrastructures humaines (voies de communication, zones d'habitation et industrielles, lignes électriques, etc.). Ces aménagements deviennent des obstacles à la circulation de la faune et à la dissémination des plantes et entraîne ainsi leur isolement.

Les corridors (ou couloirs) biologiques

La faune a besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou pour conquérir de nouveaux territoires. Les plantes quant à elles se développent par la propagation de leur pollen ou leurs graines.

Éléments de liaison entre les habitats naturels de la faune et de la flore, les corridors biologiques jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces et la préservation de la biodiversité.

En bas, de gauche à droite : **Alain Chabrolle**, Vice-président délégué à la santé et à l'environnement de la Région Rhône-Alpes, **Bernard Gaud**, Président de l'ARC Syndicat mixte, **Michèle Künzler**, Conseillère d'Etat de la République et canton de Genève, **Georges Deléaval**, Président d'Annemasse-Les Voirons Agglomération et **Raymond Mudry**, Conseiller général de Haute-Savoie, accompagnés de tous les signataires des deux contrats.



Communiqué de presse / 12 novembre 2012

Contact presse : **Marie Caruso**
Tél. +33 (0)630 91 48 16
marie.caruso@projet-agglo.org



A l'exemple de bandes boisées, haies, cours d'eau, pont ou passage sous les voies de communication, etc.

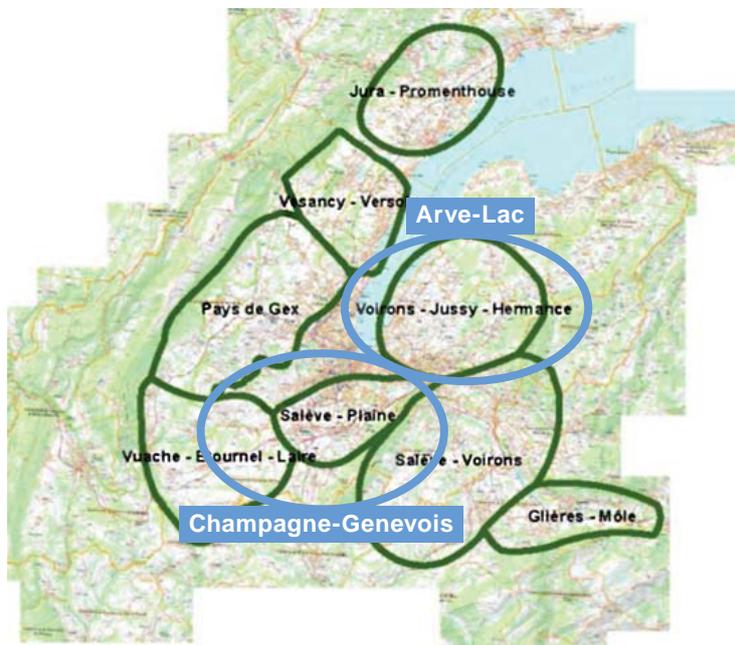
Les contrats corridors biologiques

Ce sont des outils techniques et financiers créés en juillet 2006 par la Région Rhône-Alpes. Ils permettent de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité.

Les contrats corridors biologiques sont des conventions signées entre partenaires privés, collectivités et associations, qui proposent un programme d'actions planifié sur 5 ans apportant une réponse aux enjeux suivants :

- Inscrire les corridors biologiques dans les documents de planification et permettre ainsi le maintien de connexions biologiques à long terme, à différentes échelles, aussi bien locales que régionales (par exemple maintien des connexions entre le Jura et les Alpes via le Vuache et le Salève) ;
- Assurer le franchissement des infrastructures de mobilité ;
- Préserver et gérer les espaces naturels ;
- Intégrer la nature dans les espaces urbanisés ;
- Communiquer et sensibiliser sur le thème des corridors biologiques par la mise en place d'actions envers les élus, les scolaires, les habitants, etc.

Huit secteurs prioritaires franco-valdo-genevois



Les huit secteurs d'étude et les périmètres des deux premiers contrats signés

Sur le bassin transfrontalier, huit secteurs géographiques ont été jugés prioritaires par rapport au développement de l'urbanisation et ont fait l'objet d'études de base dès 2009.

Aujourd'hui, les premiers contrats sont signés : « Arve-Lac » et « Champagne-Genevois », représentant une première concrétisation du travail mené. D'autres contrats sont en préparation, à différents stades du processus d'élaboration (Bargy-Glières-Môle, Mandement-Pays de Gex, Promenthouse, Salève-Voirons et Vesancy-Versoix).

Les contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genevois



Son périmètre s'étend entre le Léman, les bois de Jussy/Douvaine et les milieux agricoles attenants, les Voirons et l'Arve. D'une superficie d'environ 17 300 hectares il concerne 12 communes suisses et 13 françaises.

Il est caractérisé par des grandes entités forestières, un réseau aquatique important, des milieux humides, de nombreuses prairies intraforestières et des espaces agricoles à forte valeur entre montagne et lac.



Ce contrat comporte au total 24 mesures françaises (5'569'061 €) et 18 mesures suisses (5'444'614 CHF).

Exemple d'actions :

- Préserver les espaces agricoles, les surfaces de compensation écologique et les connexions biologiques de part et d'autre de la route de Thonon : maintenir et améliorer les connexions biologiques entre le massif des Voirons et le lac. Coût : 18 000 CHF/ 15 000 € ;
- Restaurer et protéger le réseau de prairies humides et de friches entre le bois de Rosses sur Cranves-Sales et les bois de Jussy en Suisse : préserver les populations de Glaïeul des marais et augmenter la surface favorable au développement de l'espèce. Coût : 188 300 CHF/156 280 €

Champagne-Genevois

Contrat corridors

GRAND GENEVE - AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GEVEVOISE



Son périmètre se situe sur 19 communes en France et 13 en Suisse, soit 22 465 hectares, et s'étend des crêtes du Salève, du Mont-Sion et du Vuache jusqu'à l'Arve et au Rhône. Ce secteur dispose d'une grande diversité de milieux, aussi bien agricoles que naturels, jalonné de nombreuses zones humides.

L'ensemble dispose d'une grande valeur biologique, avec la présence de nombreuses espèces menacées.



Ce contrat comporte au total 33 mesures françaises (4'388'356 €) et 24 mesures suisses (3'906'406 CHF).

Exemple d'actions :

- Organiser des premières rencontres transfrontalières autour des vergers traditionnels : sensibiliser le public sur le rôle biologique et paysager des vergers à travers différentes actions (plantations, journée festive, etc.). Coût : 40 002 CHF/33 277 € ;
- Coordonner l'intégration des enjeux biologiques avec les Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

www.grand-geneve.org

Rubrique Documentation et médias / Cahiers thématiques et PACA / Agriculture et paysage

- Cahiers n°13-61 : Contrats corridors Arve-Lac
- Cahiers n°13-62 : Contrats corridors Champagne-Genevois
- Cahiers n°13-51 à 13-58 : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors

Page dédiée aux contrats corridors biologiques :

- Rubrique Projet d'agglomération / Thématiques / Environnement
- ou www.grand-geneve.org/articles-fr/13,36,384-environnement.html

Communiqué de presse / 12 novembre 2012

Contact presse : **Marie Caruso**
Tél. +33 (0)630 91 48 16
marie.caruso@projet-agglo.org